

CHARTRE D'ENGAGEMENTS POUR LA TRANSITION

Engagements sur la période du mandat : 2020 – 2026

Version actualisée – juin 2023

Saint-Louis Agglomération s'est engagée dans la démarche Territoire Engagé Transition Écologique à travers deux labels : climat-air-énergie et économie circulaire. Ce processus d'amélioration continue vise l'excellence de la politique de transition énergétique et écologique de notre collectivité. Cette démarche s'inscrit également dans le Plan Climat-Air-Energie Territorial adopté par le conseil communautaire le 15 décembre 2021.

La charte présentée fixe les engagements de Saint-Louis Agglomération, sur la période du mandat, en agissant dans ses domaines de compétences et sphère d'influence. Une première version de cette charte a été adoptée par délibération du 30 juin 2021 et révisée en juin 2023.

Les engagements se déclinent dans un plan d'actions associé qui permettra de :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire ;
- Réduire et maîtriser les consommations énergétiques de notre patrimoine ;
- Poursuivre le développement des énergies renouvelables ;
- Améliorer la qualité de l'air du territoire ;
- Développer les mobilités durables ;
- Adapter le territoire au changement climatique ;
- Mobiliser tous les acteurs dans la transition énergétique et écologique ;
- Développer les 7 piliers de l'économie circulaire sur le territoire ;
- Soutenir les projets d'écologie industrielle et territoriale des entreprises.



Axe 1 - Planification territoriale face aux défis du changement climatique et stratégie économie circulaire

Urbanisme

Objectif : se doter d'un cadre de référence détaillé et ambitieux sur les questions énergétiques et environnementales et le décliner dans toutes les opérations d'aménagements.

Engagements :

- Mettre en œuvre 2 procédures de ZAC de haute qualité environnementale et énergétique et vérifier leur mise en application ;
- S'assurer de l'expertise et de la qualification des prestataires qui accompagnent la collectivité sur l'approche environnementale de l'urbanisme.

Indicateur: Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbanistiques, Paysagères et Environnementales unique, formalisé et adopté.

Objectif : accompagner les travaux de construction et de rénovation des pétitionnaires en termes de performance climat-air-énergie.

Engagements :

- Organiser au moins une réunion d'échanges par an avec les services Urbanisme des communes membres et l'Espace France Rénovation ;
- Diffuser des documents de synthèse concernant les enjeux de la rénovation thermique.

Affirmation écologique du territoire

Objectif : adapter le territoire aux effets du dérèglement climatique

Engagements :

- Élaborer le diagnostic global des trames verte et bleue en lien avec les territoires voisins;
- Réaliser une étude d'adaptation au changement climatique du territoire (vulnérabilité).

Habitat

Objectif : Mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat - période 2023-2028

Engagements :

- Rendre plus efficient le dispositif existant d'aides à la rénovation thermique des logements ;
- Intensifier la promotion sur les aides existantes ;
- Accompagner les copropriétés pour lutter contre la précarité énergétique et démultiplier les rénovations thermiques ;
- Mener une réflexion sur un programme d'intervention sur les copropriétés en difficulté.



Axe 2 - La performance énergétique du patrimoine de la collectivité

Bâtiments et infrastructures

Objectif : réduire les consommations d'énergie et améliorer les performances énergétiques du patrimoine

Engagements :

- Engager des travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments soumis au décret tertiaire ;
- Mettre en place une action par an portée par le réseau des référents énergie ;
- Supprimer l'utilisation des 2 chaudières fioul dans les bâtiments de la collectivité ;
- 100% de notre patrimoine d'éclairage public communautaire en équipement Led (remplacement de 115 luminaires en 2023) ;
- Suivi annuel de l'impact des actions du plan de sobriété ;
- 100% des bâtiments sportifs et pépinière de Schlierbach en équipement Led ;
- Engager les études en vue de la construction d'un bâtiment exemplaire hébergeant le Centre d'Initiation à la Nature et l'Environnement (concours de maîtrise d'œuvre).

Énergies renouvelables

Objectif : augmenter la consommation et la production d'énergies renouvelables et de récupération.

Engagements :

- Vers une électricité 100% d'origine renouvelable dans tous les contrats de fourniture ;
- Mise en œuvre du Plan Solaire : étude du potentiel global de production photovoltaïque sur les toitures des bâtiments, installation d'une centrale de production par an, soutien et accompagnement des projets citoyens de production d'énergie renouvelable ;
- Promotion et soutien au développement des réseaux de chaleur bois.



Axe 3 - L'approvisionnement, la gestion des ressources énergie, eau et assainissement ; la réduction, collecte et valorisation des déchets

Eau & Assainissement

Objectif : définir et mettre en œuvre une stratégie de gestion intégrée des eaux pluviales et préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau.

Engagements :

- Aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie pour les habitants ;
- Privilégier le recours aux chaussées à infiltration, parkings perméables, création de noues ;
- Organiser une campagne de sensibilisation sur les écogestes et le cycle de l'eau auprès des usagers ;
- Établir des contrats de solution sur les aires d'alimentation des captages pour assurer la qualité de l'eau ;
- Améliorer le rendement du système d'alimentation en eau potable (captage, traitement, distribution) en m³ brut/m³ vendu.

Biodiversité & espaces verts

Objectif : vers un Plan Nature à l'échelle de l'agglomération

Engagements :

- Mettre en œuvre un programme d'actions pour restaurer les fonctionnalités écologiques du territoire (corridors et réservoirs de biodiversité) ;
- Accompagner les communes dans leurs projets de protection de la biodiversité ;
- Organiser un évènement annuel grand public sur la biodiversité: le Mois de la Biodiversité ;
- Mise en œuvre d'éco-pâturage sur les espaces verts ;
- Engager une gestion différenciée des espaces verts au sein des ZAC.

Réduction des déchets

Objectif : réduire la production de déchets par an par habitant

Engagements :

- Renforcer les équipements de valorisation des déchets sur le territoire : ouverture d'une nouvelle déchetterie et d'un espace ressourcerie ;
- Poursuivre le soutien à l'installation de composteurs collectifs/individuels ;
- Campagnes de sensibilisation à l'extension des consignes de tri ;
- Proposer des actions de prévention pour réduire le taux de production de déchets ménagers et assimilés par habitant (collecte pneus, broyage déchets verts, collecte de DEEE, etc.) ;
- Favoriser une seconde vie pour les objets (partenariat avec des ateliers, répertoire des sites de seconde main, liste des marchés aux puces, aide à l'achat de vélos d'occasion) ;
- Déploiement de la collecte des biodéchets sur l'ensemble de l'agglomération.



Axe 4 - Les mobilités

Objectif : promouvoir et développer les mobilités durables au sein de la collectivité et sur le territoire

Engagements :

- Mettre à jour le schéma directeur des liaisons cyclables intercommunales avec une définition des priorités à 2035 ;
- Ouvrir une vélo-station multi-services à la gare de Saint-Louis ;
- Déployer des garages à vélos supplémentaires, notamment 100 places au parking relais de la gare de Saint-Louis ;
- Déployer une application collective pour favoriser le covoiturage dans le Sud Alsace ;
- Passage de la totalité de la flotte des bus urbains au bio-carburant ;
- Mise en œuvre d'un plan de déplacement administration (optimisation de la flotte de véhicules, mutualisation, encourager le personnel à l'écomobilité) ;
- Assurer les ressources financières grâce au versement mobilité.

Axe 5 - L'organisation interne de la collectivité

Objectif : travailler en équipe projet et de manière transversale pour mettre en œuvre la politique de transition énergétique et écologique.

Formation

- Former un tiers des agents aux enjeux de la transition énergétique et écologique ;
- Organiser au moins une formation par an à destination des élus sur les enjeux de transition énergétique et écologique (économie circulaire, qualité de l'air et santé, etc.) ;
- Déployer les chartes éco-responsables (crèches, éco-manifestations, équipements sportifs) ;

Pilotage de la démarche

- Réunir le comité de pilotage du label 2 fois par an (Transition Écologique, PCAET et Économie Circulaire) et l'ouvrir aux partenaires et aux communes ;
- Faire le bilan annuel d'avancement de la mise en œuvre de la politique en comité de pilotage et en présenter une synthèse au Conseil Communautaire.

Commande publique responsable

- Formaliser une politique d'achats durables et de commande publique responsable ;

Numérique responsable

Objectif : Réduire l'empreinte environnementale du numérique

Engagements :

- Favoriser la sobriété et l'allongement de la durée de vie dès la phase d'achats des équipements informatiques ;
- Adopter une gestion responsable de nos équipements (postes de travail, impression, téléphonie, consommables...) et des données ;
- Inventorier les équipements numériques utilisés et les affecter en fonction des besoins ;
- Sensibiliser les utilisateurs aux écogestes et aux bonnes pratiques ;
- Récupérer les équipements inutilisés pour les orienter vers des filières de valorisation, en favorisant le don ou le reconditionnement ;
- Mise en place d'une politique de sensibilisation au numérique responsable et à la sécurité informatique à destination des élus, des agents et du grand public ;
- Mise en place d'une démarche de territoire connecté et durable en lien avec une dynamique d'ouverture et de valorisation des données ;
- Agir pour l'inclusion numérique.



Axe 6 - Coopération, sensibilisation et communication

Habitant – société civile – associations

- Organiser tous les ans au moins 10 actions de sensibilisation du public en lien avec la transition écologique ;
- Communiquer dans chaque numéro du magazine MIEUX ENSEMBLE sur les enjeux de la transition via la rubrique « mon aggro en vert » ;
- Réaliser au moins 1000 accompagnements par an et conseils à destination des habitants pour la rénovation de leurs logements ;
- Organisation de visites de sites remarquables ou de rénovations exemplaires ;
- Contrat Local de Santé : réaliser des actions de sensibilisation à la qualité de l'air, son impact sur la santé et les bonnes pratiques à adopter (vélo, pédibus, suivi qualité de l'air intérieur).

Activités économiques

- Participation financière à l'étude de décarbonation de grands acteurs locaux ;
- Accompagner les projets de transition énergétique des grands industriels ;
- Ouverture d'un tiers-lieu de formation pour renforcer les parcours de formation de proximité ;
- Soutien à la démarche d'écologie industrielle et territoriale de l'association ACTECO3F ;

Tourisme durable

- Développer et promouvoir des offres touristiques trinationales faisant la promotion de l'offre de transports en commun du territoire ;
- Développer une destination touristique et itinérance vélo ;
- Accompagner la montée en qualité de l'offre touristique par la sensibilisation, la formation et la labélisation des acteurs du tourisme (Label Accueil Vélo) ;
- Développer et promouvoir une offre de tourisme vert ;
- Création d'un Agence d'Attractivité Touristique pour développer et promouvoir les activités culturelles et de loisirs auprès de la population, des entreprises et leurs salariés.



Agriculture – Forêts

- Études de potentiel sur une filière « du blé au pain » et une laiterie avec les acteurs territoriaux ;
- Élaboration d'un Programme Alimentaire Territorial ;
- Suivre et valoriser les contrats de paiements pour services environnementaux ;
- Pérennisation du dispositif Les Pas Perdus dans les vergers ;
- Étude des filières valorisant les cultures à bas niveau d'impact ;
- Participation au comité de pilotage Forêt Agora de la forêt de la Hardt.

Coopération avec les communes

- Soutenir, grâce aux fonds de concours et à la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie, les communes membres dans la réalisation de leurs actions en lien avec la transition énergétique et écologique ;
- Mise en place d'une plateforme d'échanges entre la collectivité et les collaborateurs des communes.

Coopération avec le monde de l'éducation et de la formation

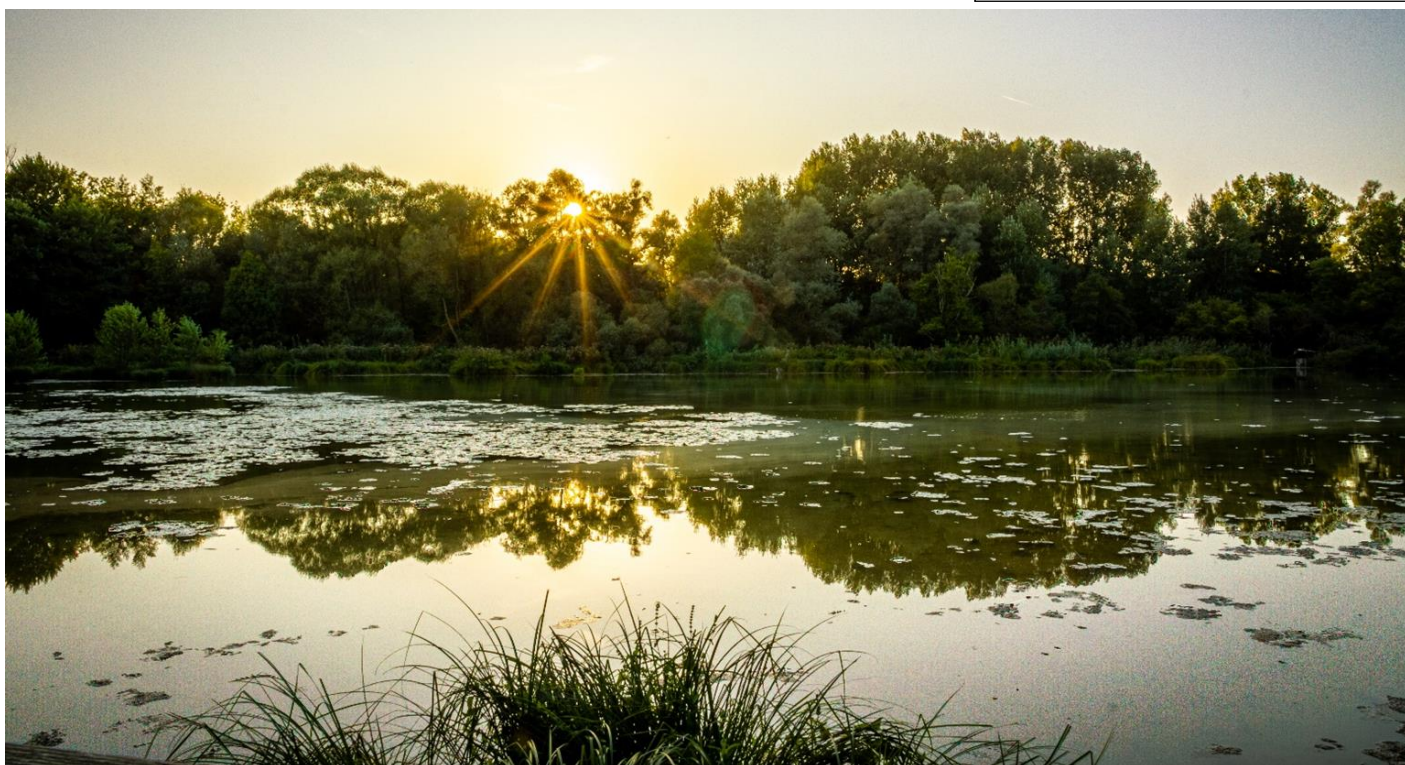
- Accompagner les établissements scolaires dans leur démarche de développement durable ;
- Mise en œuvre d'un réseau des accueils de loisirs Enfance-Jeunesse avec un volet de sensibilisation à la transition écologique ;
- Action de coopération internationale avec Madagascar sur les volets ressource en eau et sensibilisation au tri des déchets.

Axe 7 – Déploiement d'une démarche d'économie circulaire

Objectif : élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions concrètes qui favorise une économie circulaire sur le territoire.

Engagements :

- Formaliser la gouvernance : élu référent, agent référent, comité de pilotage élargi ;
- Construire un nouveau Plan Local de Prévention des Déchets 2024-2029 ambitieux, diffusé, coconstruit avec élus de la commission déchets ;
- Accompagnement à l'ouverture d'une zone ressourcerie, ateliers de sensibilisation multi-publics à l'espace pédagogique et formation des agents des déchetteries au sujet de la ressourcerie ;
- Proposer des évènements autour de la récupération de certains flux spécifiques avec des partenariats ;
- Organisation de la formation « la fresque de l'économie circulaire » des agents et élus ;
- Publier avec l'aide des communes membres une liste des acteurs de l'économie circulaire sur le territoire : réemploi type magasins de seconde main et marché aux puces, réparation des objets type Repair café et l'Atelier du Centre Socio-Culturel, etc;
- Promouvoir les éco-événements : conditionner les subventions aux associations sur la base d'une liste d'actions éco-exemplaires à suivre, mettre en œuvre des éco-engagements sur les événements organisés par la collectivité ;
- Optimiser la gestion des déchets verts (sites, sensibilisation, soutien à des opérations de broyage mutualisée) et travail collaboratif avec les communes membres sur la gestion différenciée des espaces verts ;
- Réaliser systématiquement un diagnostic des matériaux récupérables et optimiser le réemploi des ressources de chantiers pour les travaux portés par la collectivité ;
- Organiser des visites de sites exemplaires en lien avec l'économie circulaire.



Siège de Saint-Louis Agglomération

Place de l'Hôtel de Ville

CS 50199 – 68305 SAINT-LOUIS Cedex

Tél : 03 89 70 90 70

www.agglo-saint-louis.fr

Conception et réalisation graphique : Saint-Louis Agglomération

Photos : Saint-Louis Agglomération